

# Processus d'identification des aides technologiques appropriées aux besoins d'apprentissage de l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)

**Programme de formation de l'école québécoise**  
L'autonomie, la participation active et l'implication de l'élève

**Politique de l'adaptation scolaire**  
Une école adaptée à tous ses élèves

Élève

**Équipe multidisciplinaire constituée des personnes suivantes :**

élève, parents, direction d'école, titulaire de la classe, orthopédagogue, ergothérapeute, orthophoniste, accompagnateur, animateur du service local du RÉCIT, conseiller pédagogique en adaptation scolaire, etc.

S'assurer que les aides attribuées à l'élève soient appropriées à ses besoins pédagogiques.

**Plan d'intervention**

**Définition du concept de besoin**

Le besoin est défini comme une condition minimale à atteindre. Il se traduit par la capacité à réaliser une tâche selon un seuil de satisfaction minimal.

Lorsque la condition d'une personne ne respecte pas les critères minimaux requis, elle est considérée en situation de besoin. La situation de besoin se définit donc comme l'écart entre la situation vécue actuellement par une personne et le seuil minimal requis à atteindre.

Dans le cadre scolaire, la situation de besoin vécue par un élève se manifeste par une incapacité, une difficulté marquée ou des limites importantes à l'égard d'une tâche, d'un apprentissage ou d'une compétence donnés selon un seuil minimal acceptable, identifiable et mesurable. Son besoin consiste à atteindre ce seuil minimal.

Il est important de distinguer le besoin du moyen, le moyen étant la solution proposée ou choisie pour répondre à un besoin précis.

**Identification des besoins**  
Les situations de besoins qui ont été retenues sont celles qui peuvent être réduites ou comblées par l'apport des TIC

**Situations de besoins reliées à l'insertion sociale**

**Par exemple :**

Difficulté marquée à communiquer.  
Difficulté marquée à établir des relations durables ou harmonieuses avec les pairs.  
Difficulté marquée à assumer son autonomie fonctionnelle et à vivre son insertion scolaire ou sociale.

**Situations de besoins reliées aux limitations physiques ou sensorielles**

**Par exemple :**

Difficulté marquée de motricité fine.  
Difficulté dans l'accomplissement de tâches de préhension (dextérité manuelle).  
Difficulté marquée à parler.  
Difficulté marquée à voir.  
Difficulté marquée à entendre.

**Situations de besoins reliées au développement de compétences**

**Par exemple :**

Difficulté marquée à comprendre.  
Difficulté marquée à décoder l'information.  
Difficulté marquée à organiser et à structurer l'information.  
Difficulté marquée à communiquer : oralement, par écrit, sur les plans réceptif et expressif.  
Difficulté marquée à réaliser des tâches mathématiques, scientifiques ou technologiques.  
Difficulté marquée à réaliser des tâches artistiques.

**Identification de l'aide technologique appropriée aux besoins d'apprentissage de l'élève**

**Aide technologique à l'apprentissage**

**Définition de l'aide technologique à l'apprentissage**

Une assistance technologique attribuée à l'élève en vue de faciliter ou de réaliser une tâche qu'il ne peut accomplir ou difficilement accomplir sans cette aide. Le choix d'une aide technologique doit correspondre au moyen le plus adéquat ou le plus approprié pour actualiser le besoin de l'élève.

**Ordinateur et périphérique**

**Aide à la communication et à l'apprentissage**

Ordinateur de table ou portable

Modes d'accès à l'ordinateur

Périphérique de saisie de données

Soutien à l'adaptation de l'environnement d'apprentissage

Aide de suppléance à la communication orale ou écrite

Aide reliée au développement de compétences

Substitut ou aide alternative au clavier standard

Substitut ou aide alternative à la souris standard

Substitut ou aide alternative à l'écran standard

**Planification - Évaluation - Suivi**

Planifier comment l'élève va s'approprier l'aide qui lui sera attribuée.

Prévoir la formation du personnel et de l'élève en vue d'une utilisation optimale de l'aide technologique choisie.

Assurer l'évaluation de la pertinence de l'outil en fonction des besoins visés et de l'impact de l'outil sur les apprentissages de l'élève (Portfolio numérique).

Assurer le suivi des compétences TIC de l'élève (Carnet TIC).

Planifier les transitions : suivi du Carnet TIC, de l'équipement et des périphériques si l'élève change de classe ou de milieu scolaire.

Identifier un répondeur du dossier TIC de l'élève pour assurer le suivi du dossier de l'élève et de ses aides technologiques.

Dans le cadre du plan d'intervention, réévaluer les besoins pédagogiques de l'élève et les solutions technologiques à chaque début d'année.